



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armée

Question écrite n° 91573

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre de la défense sur l'impact de la baisse des effectifs au sein du service de santé des armées (SSA). Lors de son audition par la commission de la défense nationale en juillet 2010, le médecin général des armées a informé les parlementaires que, depuis deux ans, il avait mis en place deux formations, la première dite « de sauvetage au combat de niveau 1 » (SC1) et la seconde « sauvetage au combat niveau 2 » (SC2) destinées aux combattants de spécialité aide-soignant ou brancardier-secouriste. Il semblerait que ces formations, et plus particulièrement la SC2, aient pour objectif de pallier un manque d'infirmiers sur les théâtres d'opérations extérieures. Il lui demande si cette orientation ne remet pas en cause la capacité de soutien du SSA en OPEX.

Texte de la réponse

Le ministère de la défense et des anciens combattants s'est engagé dans un vaste processus de transformation visant, d'une part, à adapter les capacités opérationnelles des armées au nouveau contexte stratégique décrit par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale et d'autre part, à améliorer l'efficacité de son administration dans le cadre de la réforme de l'État décidée par le Président de la République et le Premier ministre. Dans ce contexte, le service de santé des armées (SSA) a initié une réforme de l'ensemble de ses composantes afin de rationaliser son dispositif et d'améliorer sa performance, tout en renforçant la qualité et la réactivité capacitaire nécessaires au soutien des forces projetées en opérations extérieures. Dans le cadre de la modernisation de la fonction santé, le SSA s'est adapté, à la demande des armées, aux nouvelles conditions d'emploi des forces, notamment en Afghanistan, en renforçant la formation des militaires aux gestes de première urgence. Ainsi, une formation au sauvetage de combat (SC), comportant deux niveaux, est mise en oeuvre depuis plus de deux ans. Elle concerne le personnel appelé à prendre en charge des blessés dans le cadre des opérations extérieures. Le premier niveau (SC1) de cette formation a pour objet d'enseigner à tous les combattants la pose du garrot et les premières attitudes à adopter face à un blessé de guerre. Cette formation, initiée en 2008, est délivrée au sein des unités. Le personnel formé suit des séances de recyclage et de mise en pratique intensive, en particulier lors des mises en condition de projection sur l'ensemble des théâtres d'opération. À cet effet, la trousse individuelle du combattant a été entièrement repensée pour être mise en adéquation avec la formation SC1. Le second niveau de la formation de sauvetage au combat (SC2) a été mis en place en février 2009 au profit du personnel de la fonction santé, principalement les brancardiers secouristes. D'une durée initiale de cinq jours, cette formation a été portée, au regard des retours d'expérience, à un mois. Elle comprend notamment l'apprentissage de la pose de garrot, d'une voie veineuse, d'un drain thoracique, la pratique de la coniotomie (variété de trachéotomie) ou encore de la perfusion intra-osseuse. Ces formations répondent au besoin d'une prise en charge immédiate des blessés sur les théâtres d'opération en l'attente d'une évacuation médicale. Les militaires formés au SC2 sont destinés à assurer le soutien médical de première intention au niveau des sections actuellement engagées sur le théâtre afghan. Ils remplacent les infirmiers qui, auparavant, assumaient cette fonction par défaut de personnels ayant reçu une formation de type SC2. À cet égard, le général commandant la Task Force La Fayette en Afghanistan a souligné la pertinence et la cohérence

de ces formations dans le dispositif complet de prise en charge sanitaire des blessés au combat. Ces premiers échelons de proximité, avant intervention médicale, permettent de sauver des vies, voire de réduire l'impact fonctionnel des séquelles susceptibles d'affecter des militaires blessés. Ainsi, les formations au sauvetage de combat complètent la capacité de soutien médical du SSA, qui actuellement répond sans difficulté aux besoins de couverture médicale nécessités par les engagements français en opérations extérieures.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91573

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2010, page 11525

Réponse publiée le : 3 mai 2011, page 4485